



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

1. Règlement numéro 585-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 18 janvier 2022, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** ce projet de règlement vise à permettre au conseil municipal d'autoriser, sur demande et aux conditions prévues audit règlement, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville, qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme;
3. **QUE** ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la Ville de Percé à l'exception de toute partie du territoire située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ou toute partie du territoire située dans la zone agricole permanente;
4. **QUE** le projet de Règlement numéro 585-2022 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. **QU'**en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une **consultation écrite** d'une durée de 15 jours.

Toute personne désirant transmettre des questions ou commentaires doit le faire dans les 15 jours de la date de la présente publication, soit :

par courriel à l'adresse renseignements@ville.perce.qc.ca;

OU

par courrier, à l'attention de la greffière, à l'adresse : Ville de Percé, 137, route 132 Ouest, C. P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0;

Les questions ou commentaires doivent être reçus au plus tard le **10 février 2022**, et ce, indépendamment des délais postaux.

6. Toute personne intéressée peut consulter le « Projet de Règlement numéro 585-2022 » sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Percé, le 26 janvier 2022.

Gemma Vibert,
Greffière